



Juillet 2015

Vos correspondants:

Vos élus CFDT assurent une permanence tous les lundis :

DRRP
10-12 rue des Trois Fontanot,
92000 NANTERRE
06 73 98 52 45, 06 65 34 65 38,
06 67 24 54 97



Sophie Crépeaux



Isabelle Delcroix



Sylvie de Freitas



Anita Guignard



Corinne Murer



Bernard Avenel



Damien Marthon



Jean Marie Remy



Juan Antonio Gonzalez



Alain Meunier



Yannick Margerie

www.cfdt.bnpparibas.com
twitter: @cfdtbnparibas

mail: NANTERRE BDDF CFDT DRBP
@bnpparibas.com

CE DRRP:

L'information de vos élus CFDT

Le trait d'union entre les salariés

Réunion de CE du 16 Juillet 2015

La Cfdt avait demandé l'inscription du dossier « incitations commerciales » à l'ordre du jour des CE de mai et juin 2015, mais à l'époque la Direction et le secrétaire SNB avaient décidé de ne pas inscrire cette question.

Après consultations les 16 CHSCT de la DRRP ont émis à l'unanimité des avis défavorables au projet.

La Direction et le secrétaire SNB ont finalement considéré notre demande légitime.

Déclaration des élus Cfdt sur la refonte du commissionnement «incitations commerciales » :

Les élus Cfdt de la DRRP soulignent d'abord la forte sensibilité du sujet et des effets possibles du nouveau modèle d'Incitations Commerciales sur l'ensemble de nos collègues du réseau, comme pour ceux de la Banque En Ligne.

Cette sensibilité est exacerbée dans un contexte caractérisé par des changements importants liés notamment à « Préférence Client », et par un accroissement de la charge de travail du fait de départs et d'absences non remplacées, ou de situations de sous-effectif chronique et généralisé.

Parallèlement, la Direction a la volonté de faire des IC un des leviers de l'évolution « culturelle » du réseau face aux évolutions de la relation client dont personne ne conteste le bien-fondé dans l'absolu, même si les conditions actuelles de mise en oeuvre se révèlent d'ores et déjà très critiquables.

Enfin, ce dispositif présente pour l'entreprise des risques sur le plan économique, financier et social.

En accord avec les conclusions de l'expert, les élus Cfdt considèrent que :

D'ores et déjà des limites du « full collectif » sont relevées :

- o Le variable est souvent ressenti comme étant en baisse (valeur des points SIMPA)
- o Le système reste globalement peu lisible et opaque
- o Il reste très dépendant de l'environnement de l'agence
- o Certains DIA et DIE peuvent éprouver pour certains des difficultés de mise en oeuvre
- o L'équité du collectif est parfois mise en cause
- o Les pratiques constatées peuvent être très différentes d'un groupe à l'autre, voire d'une agence à l'autre
- o Les outils informatiques, dont ORACOM, ne sont pas considérés comme fiables et pertinents
- o La charge de travail influe nettement sur le résultat collectif, dans un contexte de non remplacement des départs et des absences.

Pour les agences Préférence Clients :

- o La charge de travail est accentuée du fait de la mise en oeuvre de PC
- o Des écarts d'analyse et de pratiques entre DIE et DIA
- o Une organisation de l'accueil partagé reste complexe
- o Une articulation conseillers généralistes/conseillers spécialisés, pas encore efficiente.

SECTION SYNDICALE DRRP - ZSYDRRP - 10 rue des 3 Fontanot, 92000 Nanterre

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

- Je souhaite recevoir des informations par email Je souhaite adhérer Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : e-mail :

tél. : Agence, entité, groupe de rattachement :



- Que le projet IC comporte de vraies fragilités telles que :
 - o Une difficulté pour les commerciaux à mesurer les incidences financières en raison de la référence à un barème du 40eme (collaborateur du même métier, agence) déterminé a posteriori
 - o Une forte dépendance à la qualité du management avec un DIA au centre de différentes tensions
 - o Une appréciation « comportementale » qui reste complexe et sujette à une certaine subjectivité
 - o Une échelle de notation qui peut générer de la confusion et est largement fondée sur une notion « d'implication » qui reste ambiguë

Les élus Cfdt de la DRRP considèrent par ailleurs, que compte tenu de ce qui précède, des garanties auraient dû être accordées par la Direction.

Parmi ces garanties figurent des mesures de prévention comme :

- o Une correction préalable des situations de sous-effectif
- o Un dispositif ad hoc et paritaire de suivi, tel que préconisé par l'expert.
- o Une révision de l'échelle de notation
- o Un dispositif de prévention des risques de dérives par des séances de partage des appréciations DIE-DIA en impliquant RDAC-RGRH-GI DR
- o Un étalonnage des pratiques d'appréciation en vue de co-construire avec le management un référentiel des bonnes pratiques
- o Un renforcement de la formation et de l'accompagnement des DIA et DIE
- o L'intégration d'indicateurs relatifs au travail et aux effectifs présents dans les grilles d'aide à l'appréciation
- o Une possibilité de recours en cas de désaccord manager-managé sur l'appréciation
- o Les modalités d'une consolidation qui mérite d'être clarifiée
- o Une suppression du seuil des 50% de la référence métier ou agence
- o La rétribution de la part variable due au titre de l'activité 2015 des conseillers de la Banque en ligne et la situation particulière des managers de BEL.
- o En intégrant en cas de changement de métier une garantie sur les commissions perçues au titre du développement commercial,
- o En aménageant une période de transition qui passe par :
- o Une garantie des commissions versées en 2016, sur la base de celles perçues en 2014, pour l'ensemble des collaborateurs
- o Une période intermédiaire de trois quadrimestres permettrait beaucoup plus aisément aux managers, comme à l'ensemble de BDDF de s'adapter.

Les élus Cfdt de la DRRP considèrent enfin que ceci risque de conduire à des situations individuelles ou collectives dégradées susceptibles de générer des risques psychosociaux.

Les élus Cfdt de la DRRP attirent la vigilance des CHSCT locaux sur les conditions de mise en oeuvre des IC dans leur périmètre.

La Cfdt a rappelé que ce projet instaure un risque majeur de discrimination hommes/femmes comme on le constate déjà dans le cadre du variable classique.

La Cfdt a rappelé que ce projet devrait être mis en place après négociations avec l'ensemble des organisations syndicales.

SECTION SYNDICALE DRRP - ZSYDRRP - 10 rue des 3 Fontanot, 92000 Nanterre

www.cfdt.bnpparibas.com
twitter: @cfdtbnparibas

mail: NANTERRE BDDF CFDT DRBP
@bnpparibas.com

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email Je souhaite adhérer Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : e-mail :

tél. : Agence, entité, groupe de rattachement :

